

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 20 janvier 2017

**11<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2017-1-11-1

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

DEAA – service prospective et politique  
européenne

**CONTRIBUTION 2017 AU BUREAU ALSACE EUROPE DE BRUXELLES  
ORGANISME D'INFORMATION ET DE CONSEIL EN MATIÈRE DE POLITIQUES  
EUROPÉENNES**

Résumé : Dans le cadre du suivi des politiques européennes et de la convention triennale multipartite de partenariat signée en 2015, il vous est proposé d'octroyer au Bureau Alsace Europe de Bruxelles, une subvention annuelle de fonctionnement de 45 000 € en 2017 (sur un budget total de la structure de 490 282 €), d'approuver l'avenant bilatéral n°2 ci-joint et d'en autoriser la signature.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme réunie le 25 novembre 2016.

Le Bureau Alsace Europe de Bruxelles, créé en 1990 et porté par l'Association APA-Service, est la structure de représentation unique des collectivités et chambres consulaires alsaciennes auprès des institutions européennes. Il rassemble 10 partenaires financeurs : la Région Grand Est, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération, Colmar Agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace, la Chambre Régionale d'Agriculture, la Chambre des Métiers d'Alsace et l'Université de Strasbourg.

Le Bureau a pour mission d'informer ses partenaires sur les institutions et les politiques européennes, de les conseiller et de les aider au montage de projets dans le cadre de programmes communautaires, d'organiser l'accueil de délégations, de représenter les intérêts de ses partenaires à Bruxelles et de former agents et élus aux thématiques européennes. Il est composé d'une équipe de 5 personnes (1 directeur, 2 chargés de mission, 1 assistante, 1 stagiaire).

Depuis 2008, le partenariat entre le Bureau Alsace et ses financeurs s'inscrit dans le cadre d'une convention triennale multipartite. 2017 est la dernière année de l'actuelle

convention-cadre, complétée chaque année par des avenants financiers bilatéraux entre le Bureau et chacun de ses 10 financeurs.

Le budget prévisionnel total de la structure en 2017 s'élève à 490 282 €.

La contribution sollicitée auprès du Département du Haut-Rhin pour l'année 2017 s'élève à 45 000 € (tout comme en 2016, contre 71 400 € en 2014 et 2015).

Le Bureau Alsace est notre principale source d'information européenne. Il réalise divers outils d'information diffusés à échéances régulières (revue de presse quotidienne, panorama Europe...) et des notes de veille sur l'évolution des dossiers législatifs. Par ailleurs, cette structure relaie les appels à projets, les recherches de partenaires et les consultations publiques relatifs aux domaines de compétences de ses financeurs.

En 2015/2016, le Bureau Alsace a notamment mené les actions suivantes concernant le territoire haut-rhinois :

- Travail de recherche d'opportunités de financements européens et accompagnement dans le montage de dossiers : sensibilisation et information sur les différents programmes européens, notamment ceux en faveur du secteur touristique, sur le vieillissement actif, sur les TIC (technologies de l'information et de la communication), sur les programmes « droit, égalité, citoyenneté » et EASi (programme pour l'emploi et l'innovation sociale), projet de jumelage de villes porté par Soultz ;
- Coordination et portage de la candidature interdépartementale (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle) au titre du Partenariat Européen pour l'Innovation sur le Vieillessement Actif. Après un processus d'évaluation par les pairs, cette dernière a été labellisée « site de référence » ;
- Présentation du Bureau Alsace Europe et des financements européens lors d'une Commission thématique élargie le 3 juin 2016 ;
- Suivi du dossier de veille sur la question de la possible mise en place d'une taxation poids-lourds en Alsace ;
- Réalisation d'un travail de benchmark et d'état de l'art pour la Ligue de Protection des Oiseaux (dans le cadre d'un projet INTERREG porté par cette structure) et sur le programme Erasmus+ sur la thématique du bilinguisme ;
- Recherches sur la législation applicable en matière d'aéroports régionaux ;
- Veille sur le label « capitale européenne du tourisme » ;
- Accueil à Bruxelles d'une délégation de Colmar (sur la thématique de la culture et de l'attractivité en lien avec le musée Unterlinden et le Centre Européen du Livre de la bibliothèque des Dominicains).

Les principales thématiques de veille suivies en 2015/2016 et sur lesquelles le Bureau Alsace a régulièrement informé ses partenaires sont les suivantes : le plan Juncker, les infrastructures de recherche, le mécanisme d'interconnexion en Europe, Horizon 2020...

En 2017, il s'agira de renforcer encore davantage les synergies entre les partenaires en travaillant sur un nombre plus réduit de thématiques mais de manière plus approfondie pour favoriser l'émergence de projets européens (par exemple dans le cadre du plan Juncker sur la question du vieillissement actif ou encore la rénovation des bâtiments scolaires, sur la thématique de l'eau et la lutte contre les inondations...).

Le Conseil départemental ayant souhaité reporter le vote du Budget Primitif au mois de mars 2017, au regard de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°CD-2016-5-1-2 du 2 décembre 2016 autorisant l'exécution anticipée du budget et au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'allouer pour le fonctionnement du Bureau Alsace en 2017 une subvention départementale à hauteur de 45 000 €, à verser à l'Association pour la Promotion de l'Alsace-Service (APA-S). Les crédits seront prélevés sur le programme F812, chapitre 65, fonction 048, nature 6562, code programme 2678 du budget départemental 2017 ;
- de préciser que cette subvention sera versée selon les modalités suivantes :
  - o 50 %, au début de l'exercice budgétaire et après signature du présent avenant,
  - o le solde de 50 % à la notification des subventions accordées par les autres financeurs prévue à l'article 5 de l'avenant n°2 et sur présentation du rapport d'activités et des comptes certifiés de l'année N-1 ainsi qu'au vu de l'état des dépenses prévisionnelles fourni par le Bureau Alsace au 30 juin de l'année en cours, documents qui sont mentionnés à l'article 5 de la convention-cadre de partenariat, relatif aux obligations à la charge de l'association.
- d'approuver l'avenant financier n°2 à la convention-cadre de partenariat 2015-2016-2017, joint au présent rapport, à intervenir entre le Département du Haut-Rhin et le Bureau Alsace à Bruxelles au titre de l'année 2017, pris en application des articles 3 et 4 de la convention-cadre précitée, et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN